

Prévention face aux démarchages et vols à la fausse qualité

Démarchages à domicile, par téléphone ou sur internet

Des individus mal intentionnés profitent de la vulnérabilité physique ou mentale, de la crédulité ou de l'ignorance d'une autre, afin de faire signer un contrat qui ne répond pas à ses besoins. Ils agissent en démarchant à domicile, mais aussi par téléphone ou sur internet.

- ¤ Ne jamais donner d'informations personnelles par téléphone ou sur internet
- ¤ Faire appel à des professionnels reconnus pour éviter les arnaques
- ¤ Se faire accompagner lors d'une prise de rendez-vous à domicile.
- ¤ Dans tous les cas, il est fortement recommandé de ne rien signer sur le moment et de prendre le temps de réfléchir et de se renseigner

Ayez le réflexe d'appeler la gendarmerie et ne les laissez pas rentrer !

Les vols à la fausse qualité se multiplient !

En se faisant passer pour des professionnels (postiers, plombiers, agents EDF ou ramoneurs), des malfaiteurs abusent de votre crédulité pour s'introduire chez vous.

Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant l'attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos objets de valeur et vos liquidités.

Attention aux faux prospectus déposés dans les boîtes aux lettres. Ces documents présentent, au milieu de numéros de téléphone utiles, d'autres numéros qui vous renvoient vers des professionnels peu scrupuleux !

Soyez prudent !

certains n'ont peur de rien et usurpent l'apparence des forces de l'ordre

Vos gendarmes donnent quelques conseils à appliquer pour vous prémunir :

L'individu doit pouvoir vous présenter sa carte professionnelle officielle ». Un gendarme ou un policier agit en principe en tenue de service et sont porteurs de leurs armes de service. S'il sont en civil, ils sont également porteurs d'une arme de service et d'un brassard. Dans tous les cas, l'individu doit pouvoir vous présenter sa carte professionnelle officielle (carte tricolore avec photo et identité). Un véritable gendarme ou policier ne sera jamais offensé si vous lui demandez de confirmer son identité. en cas de doute, si l'individu à votre porte n'accepte pas de vous donner son identité, « ne le laissez pas rentrer et composez immédiatement le 17.

En cas de tentative d'usurpation, notez un maximum d'informations (description des individus, véhicule, immatriculation, etc...), précise aussi la gendarmerie. Soyez vigilants.

Pour prévenir les cambriolages, les situations d'abus de faiblesse dans le cadre d'un démarchage à domicile, par téléphone ou sur internet, il est conseillé de suivre quelques recommandations.

Recommandations quand un inconnu sonne à la porte

Utilisez l'interphone ou entrebâilleur : ne laissez entrer personne chez vous sans faire les vérifications d'usage

En cas de doute,appelez la gendarmerie.

Demandez à voir la carte professionnelle recto verso et l'ordre de mission

Si vous êtes avisé du passage d'un agent, d'une entreprise, vérifiez auprès de l'organisme

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin

Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements

Ne divulguez jamais l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.